

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	02.09.2019	8h57	19.326	DEF
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : François Konrad</b>		
<b>Titre : Pour un remplacement pleinement pris en considération</b>		
<b>Contenu :</b>		
<p>Un problème se pose lors d'un remplacement d'une année dans le cadre de l'école obligatoire (CDD).</p> <p>Il n'est en effet pas rare qu'il manque deux à trois jours pour permettre à la personne remplaçante d'obtenir l'ouverture d'un délai cadre auprès de l'assurance-chômage. Les contrats prennent effet le jour de la rentrée et se terminent le dernier jour d'école.</p> <p>Pour exemple, l'année scolaire a débuté le 19 août 2019 et se terminera le 16 août 2020.</p> <p>Dans ce cas, il manquera donc trois jours pour faire valoir une année de travail.</p> <p>Le travail effectif commence toutefois avant la reprise officielle des cours.</p> <p>En effet, les nouveaux enseignants sont convoqués le vendredi qui précède ladite reprise pour un colloque de présentation et d'information.</p> <p>Est-il possible que les enseignants soient au bénéfice d'un contrat annuel complet donnant accès aux prestations de l'assurance-chômage ?</p> <p>Nous remercions le Conseil d'État de nous donner son avis à ce propos ?</p>		
<b>Souhait d'une réponse écrite : OUI</b>		
<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b>		
François Konrad		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>
Clarence Chollet	Zoé Bachmann	Richard Gigon
Xavier Challandes	Daniel Ziegler	Daniel Sigg
Patrick Herrmann	Sera Pantillon	Sébastien Frochoux
Armin Kapetanovic	Diego Fischer	Doris Angst